

“ à la séparation proposée l'année dernière, est décidée de se retirer de la Société St. Michel pour en former une nouvelle qui laisserait à l'ancienne tous les fonds et tous les infirmes à soutenir; à moins qu'une séparation amicale ne puisse avoir lieu d'après les bases suivantes :

“ 1° On mettra d'un côté ce qu'a fourni à la caisse, depuis dix ans, le territoire de chaque diocèse, et de l'autre ce qu'il en a retiré sous forme de pension pour ses membres pendant le même temps. La différence entre ces deux sommes donnera la proportion suivant laquelle chaque diocèse ou territoire, aura part dans les fonds actuels de la société.

“ 2° On entend par membre d'un diocèse ou d'un territoire, celui qui contribue à la caisse à même des revenus ecclésiastiques perçus dans ce diocèse ou territoire, ou bien qui devient infirme pendant qu'il a domicile dans ce diocèse.

“ Dans le cas où cette séparation à l'amiable ne pourrait avoir lieu, par suite de l'opposition d'un certain nombre de membres, la nouvelle société diocésaine de Québec offrira probablement à la Société Ecclésiastique de St. Michel, de prendre à sa charge un certain nombre d'infirmes du diocèse de Québec, pourvu qu'on lui donne une juste part dans les fonds actuels de la société.”

“ MM. les membres de la société sont priés de transmettre, dans le délai voulu par l'article 3 des règles fondamentales, à Mgr. le Président, leurs suffrages au sujet 1° de la séparation de la société en autant de sociétés distinctes qu'il y a de diocèses; 2° du mode proposé pour la séparation.”

FAIT ET PASSÉ à l'Archevêché de Québec, le troisième jour du mois de Septembre mil huit cent soixante-douze.

(Signé) ✠ E. A. ARCHEVEQUE DE QUÉBEC,  
Président de la S. E. S. M.  
CYPR. TANGUAY,  
Secrétaire de la S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis la dernière assemblée du Bureau, tenue le 30 août 1871

Traitement alloué à MM.

B. Desrochers.....	£45 0 0
G. Tremblay.....	45 0 0
C. Pouliot.....	44 0 0
E. Quertier.....	20 0 0
P. Clément.....	45 0 0
Beaulieu, Eus.....	45 0 0
J. Naud.....	30 0 0
C. Tardif.....	50 0 0
O. Grenier.....	50 0 0
A. Charest.....	30 0 0
N. J. B. Olscamps.....	45 0 0
Oct. Lépine.....	45 0 0
W. Dunn.....	40 0 0
J. McDonald, V. G.....	39 7 6
J. Aubry.....	45 0 0
E. Boily.....	45 0 0
Ths. Aubert de Gaspé.....	45 0 0
J. O'Grady.....	20 0 0
Ls. Poulin.....	20 0 0
C. V. Gaudet.....	37 10 0
Am. Fafard.....	37 15 0
Anselm. Boucher.....	38 3 0
Jos. Oct. Faucher.....	5 0 0
Ov. Brunet.....	45 0 0
Chs. Guay.....	8 1 8
Ed. E. Parent.....	10 0 0
Ed. Béliveau.....	45 0 0
Jacob Gagné.....	6 0 0
M. Dowling.....	15 0 0
Payé pour impressions, papeteries, postages et commissionnaire, etc.....	37 10 8
	£1030 7 10

Le tout certifié conforme en substance au plunitif et aux comptes de M. le Trésorier.  
Ce 3 Septembre 1872.

CYPR. TANGUAY, Ptre.,  
Secrétaire S. E. S. M.